

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 13 Février 2025

Nombre Membres

En exercice : 23

Présents :**10 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**3**Votants :**15 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation

06 Février 2025

**Délibération n°  
2025.01.02****L'an deux mil vingt-cinq et le treize février**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYE, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Frédéric GIRODET, Paul THIOLLIERE (suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Philippe JOUJON, Gilles KACZMAREK, Jean-Paul NICOLAS.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Philippe GESSEN a donné pouvoir à Jean-Paul LYONNET  
Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET  
Roland LONJON a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK

**Absents :** Michel ARCIS, Jean-Marc FARGIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUES-PRADIER, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Didier DANTHONY.

**OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE 2025**

Monsieur le Président expose qu'afin de poursuivre le programme d'investissements du SYMPTTOM pour l'exercice 2025, il est nécessaire de disposer d'une ou de plusieurs lignes de crédit.

Il rappelle que cette avance de trésorerie permet de maîtriser le décalage temporaire entre le paiement des dépenses, et l'encaissement des recettes.

Généralement, le montant maximum est de l'ordre de 10 % du BP soit jusqu'à 1 600 000 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le principe d'ouverture de crédits de trésorerie pour un montant de 1 600 000 € si le besoin est justifié.

- **CHARGE** le Président à consulter différents établissements spécialisés.
- **AUTORISE** le Président à signer cette ou ces lignes de crédit auprès de ou des établissements dont l'offre est la mieux adaptée pour un montant total de 1 600 000 € et pour une durée d'un an ainsi que tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

**Le Président**



**Jean-Paul LYONNET**